



COMMUNE D'UCCLE
Demande de carte "Secteur Automobile"

Egalement disponible sur www.uccl.be

La carte "Secteur Automobile" est destinée à l'entreprise ayant son siège social ou d'exploitation dans la Commune d'Uccle et dont l'activité principale relève du secteur automobile.

Tarif: 5€/½ jour soit minimum 1500€/trimestre (=300 cartes)
ou maximum 3000€/trimestre (=600 cartes)

NB: le paiement des cartes est à acquitter uniquement via virement.

Dénomination légale de l'entreprise:

Nom-Prénom du représentant de l'entreprise:

☎:

Mail:

Adresse:

N° TVA:

Document à joindre à toute demande:

- Attestation justifiant l'activité dans le secteur réglementé (statuts, bail commercial...)

Je soussigné(e), certifie que les renseignements repris ci-dessus sont corrects, déclare avoir pris connaissance du règlement-redevance voté par le Conseil Communal et m'engage à:

- Payer par virement la somme requise pour l'obtention des cartes "Secteur Automobile" pour un montant de€ sur le compte du Service Parking BE87 0910 1976 5494 avec en communication le nom du demandeur + le nombre des cartes demandées.

.....
(date et signature)